



**Deloitte.**

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta - CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

# SEB S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce  
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de  
l'article 238 bis du code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025  
SEB S.A.  
112, chemin du Moulin Carron - Campus SEB - 69130 ECULLY



**SEB S.A.**

112, chemin du Moulin Carron - Campus SEB - 69130 ECULLY

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société SEB S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Comptabilité Groupe. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 82 700 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Paris La Défense, le 24 avril 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

DELOITTE & ASSOCIES



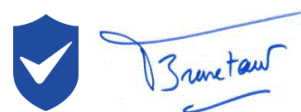
Sara RIGHENZI DE VILLERS

Associée



Eric ROPERT

Associé



Nicolas BRUNETAUD

Associé



Bertrand BOUSSELIER

Associé

**SEB S.A.**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025



ALL-CLAD ARNO ASIAVINA CALOR CLOCK CURTIS DASH EMSA FORGE ADOUR HEPP IMUSA KAISER KRAMPOUZ KRUPS  
LA SAN MARCO LAGOSTINA MAHARAJA WHITELINE MIRRO MOULINEX OBH NORDICA PACOJET PANEX ROCHEDO  
ROWENTA SAMURAI SCHAEERER SEB SILIT SUPOR TEFAL T-FAL UMCO WEAREVER WMF ZUMMO

**ATTESTATION**  
**PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-5°**  
**DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 82 700 euros.

A Ecully,

Le 20 avril 2026,

Laurence FIEQUE  
Directrice Comptabilité Groupe

GROUPE SEB ■

SEB S.A.

Siège social & adresse postale | Campus SEB | 112 Chemin du Moulin Carron | CS 90175 | 69134 Ecully Cedex

T. +33 (0)4 72 18 18 18 • Fax +33 (0)4 72 18 16 55

Société Anonyme au capital de 50 169 049 € | 300 349 636 R.C.S. Lyon | T.V.A FR 12300349636